

## Public

- Personnel Chargé d'intervention réalisant des opérations d'ordre électrique sur des véhicules/engins à motorisation électrique et/ou hybride

## Prérequis

- Avoir des compétences en électricité, sur les véhicules ou engins électrique et/ou hybride, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle (différencier les grandeurs électriques, identifier les dispositifs de protection, lire un schéma électrique, ...)
- Être capable de lire et de comprendre les instructions de sécurité

## Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

## Durée

- 14 heures

## Effectif

- Maximum réglementaire : 8 participants

## Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, mise en pratique, ...

## Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique.

## Documents remis

- Attestation de fin de formation

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation*

## Nous contacter

[www.aftral.com](http://www.aftral.com)  
0809 908 908



# HABILITATION ELECTRIQUE spécifique intervention sur véhicule électrique BRL Chargé d'intervention Initial

## Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité des opérations électrique, sur des véhicules/engins à motorisation électrique et/ou hybride, en tant que chargé d'intervention conformément à la norme NF C 18-550

## Les plus de la formation



- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des mises en situation pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

## Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de quizz
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'une évaluation théorique et pratique

## Validation

- ◆ Avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant
- ◆ Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-550
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Code RNCP/RS : Sans objet
- ◆ Certificateur : Sans objet
- ◆ Code Certif Info : Sans objet



## Agrément

- ◆ Sans objet

## PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
<b>0</b>	<b>Identifier les objectifs et étapes de la formation</b>	<b>/</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification du respect des prérequis</li> <li>▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels</li> <li>▪ Présentation de la formation</li> <li>▪ Modalités pratiques</li> <li>▪ Tour de table</li> <li>▪ Test de positionnement</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>1</b>	<b>Acquérir les savoirs et savoir-faire communs aux opérations d'ordre électrique</b>	<b>7 h 00 dont 1 h 00 de pratique</b>
<b>Thèmes communs</b> <b>Savoirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Citer les différents travaux avec ou sans voisinage : hors tension, sous tension ;</li> <li>▪ Préciser le rôle des acteurs (exécutant, chargé de...);</li> <li>▪ Caractériser les domaines d'intervention et d'essai.</li> <li>▪ Analyser le risque électrique ; • Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des interventions et d'essais avec ou sans voisinage (symboles, rôles de chacun, etc.) ; • Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux d'ordre non électrique et d'ordre électrique ; • Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.</li> <li>▪ Analyser les risques liés à l'activité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'intervention ;</li> <li>- D'essai.</li> </ul> </li> <li>▪ Décrire les travaux hors tension : par consignation, par mise hors tension ;</li> <li>▪ Décrire les limites du chargé de consignation par rapport aux travaux sous tension ;</li> <li>▪ Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.</li> <li>▪ Décrire les opérations sur les batteries et les limites par rapport aux travaux sous tension. Pour le BRL : analyser les risques liés aux opérations sur batteries :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connexion/déconnexion ;</li> <li>- Manipulation ;</li> <li>- Contrôles ;</li> <li>- Vérification de l'électrolyte ;</li> <li>- Nettoyage (corps et plots).</li> </ul> </li> <li>▪ Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.</li> <li>▪ Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention ou d'un essai avec ou sans voisinage.</li> <li>▪ Enoncer les fonctions des matériels électriques (dispositif de séparation, dispositif de VAT) ;</li> <li>▪ Caractériser les équipements de protection collective, individuelle ainsi que l'outillage : utilisation et domaine d'utilisation.</li> <li>▪ Décrire pour le véhicule/engin, les opérations de la :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consignation / déconsignation ;</li> <li>- Mise hors tension/remise sous tension.</li> </ul> </li> <li>▪ Décrire la conduite à tenir en cas d'accident ;</li> <li>▪ Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie.</li> <li>▪ Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation ou de mise hors tension, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques  Véhicule/engin électrique et/ou hybride

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	<b>Acquérir les savoirs et savoir-faire spécifiques à l'habilitation BRL « chargé d'intervention »</b>	<b>7 h 00</b> <b>dont 2 h 00 de pratique</b>
<b>Thèmes spécifiques BRL « CHARGE D'INTERVENTION »</b> <b>Savoirs et Savoir-faire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le chargé d'intervention ou d'essai : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;</li> <li>- Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ;</li> <li>- Rendre compte de son activité.</li> </ul> </li> <li>▪ Analyser le risque électrique ;</li> <li>▪ Organiser, délimiter et signaler la zone de travail ;</li> <li>▪ Respecter et faire respecter la zone de travail.</li> <li>▪ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les risques électriques et les moyens à mettre en œuvre (individuelle, collective) en fonction des situations ;</li> <li>- Prendre en compte les autres risques (mécaniques, chimiques, etc.) ;</li> <li>- Effectuer des mesures ;</li> <li>- Placer des sondes ou capteurs sur une ou des bornes actives (Chargé d'intervention).</li> </ul> </li> <li>▪ Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation ou d'une mise hors tension (attestation de) ;</li> <li>▪ Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.</li> <li>▪ Effectuer la connexion/déconnexion d'une batterie ou élément de liaison rentrant dans les limites de son habilitation (pour le BRL) ;</li> <li>▪ Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés ;</li> <li>▪ Identifier les équipements électriques et zones d'environnement objet des opérations (domaine de tension, zone d'environnement, etc.) ;</li> <li>▪ Eliminer un risque de présence de tension dans la zone 4, par la pose d'un dispositif isolant tel qu'une nappe isolante</li> <li>▪ Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité ;</li> <li>▪ Effectuer des travaux hors tension, en présence de tension avec ou sans voisinage.</li> <li>▪ Identifier et contrôler les équipements de protection collective et individuelle.</li> <li>▪ Réaliser pour opération particulière sur véhicule/engin : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La consignation / ou la mise hors tension.</li> </ul> </li> <li>▪ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.</li> <li>▪ Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE.</li> <li>▪ Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations,</li> <li>▪ Vérifier et compléter l'attestation de consignation.</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques  Véhicule/engin électrique et/ou hybride
<i>Evaluations théorique et pratique</i>		

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	<b>Bilan et synthèse de la formation</b>	<b>/</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan de la formation</li> <li>▪ Synthèse du stage</li> <li>▪ Evaluation de satisfaction de la formation</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b> Salle équipée d'un ensemble multimédia